



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités du Grand Est**

# **DOSSIER DE PRESSE**



26/03/2025

# L'inspection du travail en Grand Est : l'activité en 2024

## Chiffres clés

### • Effectifs

Postes d'inspecteurs du travail : 152

Postes pourvus au 31 décembre 2024 : 132 (148 au 01/07/2025 avec l'arrivée de sortie d'école)

Equipe régionale spécialisée en matière de lutte contre le travail illégal : 10

Ingénieurs de prévention (y compris pour le secteur agricole) : 9

Médecins inspecteurs du travail : 1

### • Contrôles

Contrôles et enquêtes : 21 330 (19 992 en 2023)

#### Par secteurs :

construction 25% ; industrie 18% ; commerces & garages 11% ; transports & logistique 6% ; santé et action sociale 5% ; hôtels café restaurants 5% ; agriculture & sylviculture 4%

#### Suites aux contrôles :

Observations 15631 ; arrêts de travaux 620 ; procès-verbaux et signalement parquet 513 ; transactions pénale 82, référés judiciaires 12.

Et plus précisément sur les sujets suivants : accidents du travail et maladie professionnelle 6682, lutte contre les fraudes 913, réduction des inégalités 696, protection des travailleurs les plus vulnérables 1265, dialogue social 1396.

[En 2023 : Observations 12 379 ; arrêts de travaux 381 ; mises en demeure 375 ; procès-verbaux et signalement parquet 342 ; transactions pénales 66 ; référé judiciaire : 1

et plus précisément sur les sujets suivants : accidents du travail et maladies professionnelles 2 053 ; lutte contre les fraudes 582 ; réduction des inégalités 345 ; protection des travailleurs vulnérables 731 ; dialogue social : 818.]

### • Les services de renseignements en droit du travail

36 agents renseignent quotidiennement les usagers, salariés et employeurs sur le droit du travail.

Plus de 100000 réponses ont été apportées, 50% par téléphone, 30% par courriel et 20% en présentiel.

Les demandeurs se répartissent ainsi : salariés 80%, employeurs 5%, particuliers employeurs 4%, assistantes maternelles 2%, comptables 1%.

Les principaux objets de la demande concernent le contrat de travail (76%), viennent ensuite les questions relatives à la maladie, l'accident et l'inaptitude (9%), la santé et la sécurité au travail (5%) .

## L'action de l'inspection du travail : 3 illustrations

1. Une enquête sur un accident du travail mettant en cause un équipement de travail (Alexandre Anthore)
2. Une enquête de lutte contre les fraudes dans le secteur du BTP révélant l'existence d'entreprises clandestines mettant au travail des personnes étrangères et illustration des pouvoirs d'enquête en la matière (Philippe Kieffer)
3. Le bilan des sanctions administratives prononcées en région (Sophie Bouzid-Adler) : 1,2 millions d'euros de sanctions prononcées en 2024. Les 4 matières principales de sanction concernent la durée du travail, la carte CI-BTP, les installations sanitaires (BTP) et d'hébergement, les prestations de service internationale (détachement de travailleur). Le taux de recouvrement se consolide autour de 75%.

# Campagnes 2024

## Contrôle des équipements de travail mobiles

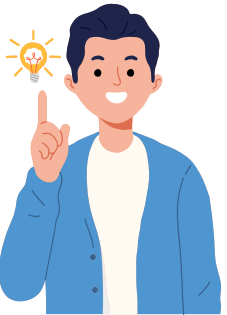
**L'utilisation des équipements de travail mobiles servant au levage génère de nombreux accidents de travail du fait notamment de collisions entre ces équipements et les piétons qui se déplacent dans leur zone d'évolution.** Dès septembre 2023, une campagne d'information, de sensibilisation et de contrôle avait été lancée afin d'améliorer le respect par les employeurs des règles relatives à l'utilisation des équipements de travail ciblés et la mise en conformité lorsque des manquements seront constatés.

Les contrôles ont été réalisés par les inspecteurs du travail entre novembre 2023 et janvier 2024.

La campagne a concerné tous les secteurs d'activité et a porté sur les points de vérification suivants :

- les règles de circulation : dispositions relatives aux équipements mobiles, aménagements des locaux de travail, dispositions applicables aux chantiers du Bâtiment Travaux Publics/forestiers, aux établissements relevant des mines et carrières ;
- les vérifications périodiques : arrêtés applicables aux équipements ciblés, suites apportées par l'employeur ;
- l'autorisation de conduite : les trois éléments constitutifs de cette autorisation (formation, aptitude médicale, information/instructions), et dispositions spécifiques à certains équipements (permis de conduire).

**466 contrôles ont été réalisés dans les secteurs suivants : construction 33% ; industrie 20% ; commerce et réparations auto et moto 17% ; transports et entreposage 12% ; agriculture 6%.**



### Les enseignements de la campagne sont les suivants :

Moins de la moitié des documents étaient conformes (évaluation de l'ensemble des risques liés à l'utilisation des équipements de travail mobiles et de levage), 64% des employeurs contrôlés n'avaient pas mis en place des mesures de prévention totalement adaptées, 26% des salariés vus lors des contrôles ne disposaient pas d'autorisation de conduite, 23% des équipements contrôlés n'ont pas fait l'objet d'une vérification périodique.

## Conditions de travail et d'emploi des jeunes travailleurs

Agir sur les conditions de travail des jeunes de moins de 18 ans s'inscrit dans la mission essentielle de protection des droits fondamentaux des travailleurs, notamment les plus vulnérable.

La campagne régionale de contrôle Grand Est a été déployée dans 3 secteurs : la boulangerie-pâtisserie, la restauration traditionnelle et les garages.

Dès février, une phase de sensibilisation des partenaires sociaux, représentants du personnel, centres de formation des apprentis, jeunes concernés, a été effectuée et a touché plus de 350 personnes, avec mise à disposition de fiches pratiques de réglementation sur divers sujets comme le temps de travail, la rémunération, la formation à la sécurité ...

**546 contrôles ont été réalisés par les inspecteurs du travail entre avril et octobre 2024, ils ont concernés 428 établissements.**

Pour en savoir plus : deux articles sur le site internet de la DREETS GE

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Contrôle-des-conditions-de-travail-des-jeunes-travailleurs>

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Une-bande-dessinée-pour-les-apprentis-en-boulangerie-pâtisserie>

L'objectif était la vérification des conditions de travail réelles des jeunes dans les établissements notamment pour :

- s'assurer du respect de l'application de la réglementation du travail de jeunes (temps de travail, préventions des risques professionnel et obligations de formation)
- mettre fin aux manquements constatés dans les entreprises contrôlées
- rendre plus efficaces les contrôles et mieux connaître collective les pratiques des entreprises.

Si les constats ont été soulignés en grande majorité par lettre d'observations, les infractions ont été relevés en recourant à des moyens d'actions variées :

- une trentaine de mises en demeure (conditions de déroulement du contrat d'apprentissage, installations sanitaires, risques incendie-explosion, maintien en conformité des installations électriques, et moyens d'aération, équipements de travail adaptés),
- 9 demandes de vérification des installations électriques),
- 1 arrêt temporaire équipement de travail (pétrin),
- 11 décisions sur les dérogations travail de nuit,
- 10 procès-verbaux et 11 rapports (en cours d'instruction) sur la durée de travail pour prononcer des amendes administratives ,
- fermetures administratives de 2 établissements (travail illégal) ,
- 1 décision de suspension et de reprise du contrat d'apprentissage.

**En terme de mesures d'impact, les résultats sont extrêmement positifs :**

- Durée du travail : 74% des établissements sur lesquels des manquements ont été constatés ont mis en place des mesures correctives.
- Rémunération : 87% des établissements pour lesquels des manquements ont été constatées ont régularisé la situation.
- Santé et sécurité : 64 % des établissements sur lesquels des manquements ont été constatés ont mis en place des mesures correctives ou ont régularisé la situation. Sur ce dernier item, beaucoup de contrôles sont toujours en cours avec des contre-visites.

**La campagne a été l'occasion de promouvoir auprès des entreprises des procédures dématérialisées pour les entreprises telle celle concernant l'obligation de déclaration pour les mineurs de plus de 15 ans.**

## Perspectives 2025-2026

### Campagne précarité (juin 2025-juin 2026)

L'objectif est de sensibiliser les entreprises sur les règles relatives au recours aux contrats précaires, de contrôler et faire cesser le recours abusif à ces contrats (contrats à durée déterminée et intérim) en demandant l'embauche en contrats à durée indéterminée des salariés qui occupent des postes permanents via des plans de résorption de la précarité.

Les points de contrôle seront les suivants :

- respect des délais de carence, des durées maximales de contrats et de renouvellements,
- le contrôle du respect de l'interdiction du recours aux contrats précaires pour certains types de postes (travaux dangereux, remplacement d'un salarié gréviste, période suivant un licenciement économique),
- respect des prérogatives du Comité Social et Economique (CSE) en matière de contrats précaires.

# Poursuite du déploiement du plan de lutte contre les accidents du travail grave et mortel

Le nombre d'accidents du travail a été considérablement réduit au fil des décennies, à grands renforts de moyens, de campagnes, de mobilisation des acteurs, jusqu'à atteindre en 2010 un palier où nous sommes encore, en dépit des efforts de chacun. En 2024, en Grand Est, 70 764 accidents du travail ont été déclarés dont 30 mortels.

**L'objectif de réduction des accidents du travail graves et mortels reste donc un axe fort et structurant pour l'inspection du travail en Grand Est.**

A côté des contrôles, la DREETS développe des actions de préventions spécifiques :

- Convention de partenariat avec la région académique

L'axe 3 de cette convention cadre vise à renforcer les apprentissages complémentaires sur les aspects santé et sécurité au travail et lutter contre les accidents du travail graves et mortels.

Une expérimentation d'intervention portant sur la prévention des risques professionnels (lycée professionnel et centre d'apprentissage) est en cours d'élaboration conjointe. Une intervention est prévue au mois de septembre 2025 au Lycée Jean Prouvé à Nancy qui dispense des formations en lien avec les filières automobile, chaudronnerie et métallerie.

L'objectif sera de sensibiliser les jeunes sur les principes généraux de prévention, les droits des salariés en matière de santé et de sécurité (formation, suivi médical, droit de retrait...), les risques les plus graves et le risque routier.

- Actions dans le secteur du Bâtiment Travaux Publics (BTP)

À la suite des rencontres avec les organisations professionnelles de la branche du BTP, plusieurs actions sont en cours de développement au niveau régional, en partenariat avec l'Organisme Professionnel prévention Bâtiment Travaux Publics :

-au sein de l'ensemble des centres de formation des apprentis (CFA) du BTP de la région et de deux établissements d'enseignement BTP d'Alsace (absence de CFA BTP), actions de sensibilisations sur les fondamentaux en matière de santé et sécurité (obligation de sécurité de l'employeur, formation à la sécurité, équipements de protection, droit de retrait...) . Au total 13 établissements seront concernés.

-un webinaire sur la thématique de la coordination sur le chantier co-organisé avec les CARSAT

La DREETS Grand Est rappellera leurs obligations, en la matière, aux maîtres d'ouvrage.

-réalisation de 3 vidéos sur les risques de chute : quai de chargement, mise en rayon dans le commerce, fosse d'inspection.

-réalisation de bandes dessinées sur les risques professionnels à destination des jeunes : Garage et BTP

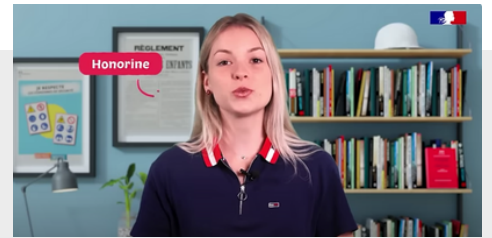
- Actions de prévention du plan régional de santé au travail

-création de 6 capsules vidéos centrées sur la prévention des risques dans le secteur forestier

Une 1ère vidéo a déjà été réalisée , elle porte sur les rebonds de tronçonneuse : <https://vimeo.com/926314357>

-réalisation de vidéos présentant plusieurs risques routiers professionnels ainsi que des moyens de prévention mobilisables par les entreprises pour chaque risque ( évaluation du risque routier professionnel et gestion des déplacements professionnels dans l'entreprise, entretien des véhicules, aménagement et chargement des véhicules, formation des conducteurs).

# La web série Droit du Travail



Le ministère chargé du travail publie des vidéos sur le droit du travail réalisées par la DREETS Grand Est. Cette web série porte sur plusieurs thématiques du droit du travail telles que le travail illégal, le harcèlement sexuel, le contrat à durée déterminée (CDD), le comité social et économique (CSE)...

L'objectif de ces vidéos est de répondre aux questions que se posent au quotidien les salariés et les employeurs, de présenter de manière structurée les grandes thématiques du droit du travail aux étudiants en droit et de fournir un support pédagogique aux personnes en formation.

Cette web série montre également la richesse des missions des inspecteurs du travail, un métier de terrain qui permet de veiller à la bonne application du droit.

L'inspecteur du travail contrôle des entreprises et des établissements, veille au respect du droit des salariés et informe et conseille les employeurs ainsi que les représentants du personnel. Il est à ce titre un acteur clé du dialogue social et de la prévention des conflits.

Du droit des relations collectives, aux procédures de licenciement, en passant par la santé et la sécurité au travail, la web série aborde l'ensemble du champ couvert par le code du travail et permet ainsi de découvrir, concrètement, les réalités du métier d'inspecteur du travail.

Scanner le QR-code  
pour accéder à la web série



## Le plan national d'action de l'inspection du travail

Ces actions du **plan régional de l'inspection du travail en Grand Est** s'inscrivent dans le cadre du **plan national d'action de l'inspection du travail 2023-2025**.

Ce plan gouvernemental porte des objectifs ambitieux pour l'ensemble du système d'inspection du travail, couvrant les enjeux incontournables en faveur de la protection des droits fondamentaux des travailleurs :

1. Prévention des risques d'accidents du travail et de maladie professionnelle.
2. Lutte contre les fraudes parmi lesquelles le travail illégal,
3. Réduction des inégalités (notamment discriminations au travail et égalité professionnelle)
4. Protection des travailleurs vulnérables ;
5. Promotion du dialogue social.

Une grande latitude est laissée aux territoires, sous l'autorité des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), pour organiser des actions collectives de contrôle et assurer une présence effective des agents sur le terrain, dans les entreprises, sur les chantiers du bâtiment et auprès des partenaires sociaux. Une partie de l'activité des agents de contrôle est par ailleurs dédiée aux demandes reçues et notamment aux enquêtes diligentées relatives aux licenciements des salariés dits protégés (représentants du personnels).

Pour en savoir plus sur le plan national d'action de l'inspection du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/un-nouveau-plan-d-action-pour-le-systeme-d-inspection-du-travail-sit>

Contact presse :  
florence.jeandel@dreets.gouv.fr / 06 99 20 54 61